

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70 20 janvier 1950

n° 70 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 janvier 1950

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et: dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule discret du 6 août, 1921 portant organisation du personnel des trésoreries coloniales et les textes subséquents

Vule tableau d'avancement du personnel de la trésorerie de la Côte française de Somalis, dressé pour l'année 1950.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promu dans le personnel de la trésorerie de la Côte française des Somalis, pour compter du 1er janvier 1950, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté : Au grade de commis principal hors classe. M. Chavigny (Amédée), commis principal de 1re classe (choix). Art. 2. — Le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.